

I Participants:

Présents: Jean Hervé PEURIERE, Nicole CHAUX, Thierry MEUNIER, Lydie FAYE, Jean-Louis FAFOURNOUX, Philippe ROUX, Quentin OSSEDAT, Michelle VASSEUR, Guy FARGET, Viviane BRUNET, Aurélien ALLARD, Bruno PILONCHERY, Michel CHAUX

Absents excusé: Sandy GOUTORBE

II Points abordés:

1	<p>Intervention de Nicolas Faye pour présenter son projet d'installation dans le local commercial</p> <p>A partir de début février, Nicolas Faye prendra la suite de Marcel Blanc en tant que locataire du local commercial situé au 6 place de l'Eglise. La date d'ouverture est fixée au 7 février. Le commerce sera ouvert de 06h30 à 19h00 du mardi au samedi et de 06h30 à 12h00 les dimanches et lundis. Les services suivants seront disponibles: bar, tabac, presse, jeux, snack, pain et confiserie, point vert (point de retrait d'argent Crédit Agricole), timbres fiscaux, cartes de pêche.</p>
2	<p>Validation devis pour travaux au local commercial</p> <p>Le Conseil valide à l'unanimité les travaux de modifications électriques dans le local commercial pour un montant de 804 € HT suite à la demande du nouveau gérant.</p>
3	<p>Convention avec la Fédération de pêche de la Loire pour mise à disposition de l'étang de la Plagnette.</p> <p>Le maire présente au Conseil la convention prévue avec la Fédération de Pêche de la Loire concernant la mise à disposition du plan d'eau de la Plagnette. Cette convention établie pour une durée de 3 ans est révocable à tout moment. Résultat du vote: 13 voix pour la convention, 1 voix contre. Michel Chaux s'oppose à cette convention sous le motif qu'elle n'est pas assortie du paiement d'un loyer par la Fédération de Pêche à la commune de Les Salles.</p>
4	<p>Validation du devis pour travaux sur la pelouse du terrain de foot</p> <p>Thierry Meunier présente le devis concernant les travaux de reconditionnement de la pelouse du terrain de foot des Bataillouses. Ces travaux comprennent des opérations de carottage, de semis et d'épandage d'engrais pour un montant de 4590 € HT. L'intervention aurait lieu en avril et la pelouse serait disponible en juin pour la manifestation des 50 ans de la création du club ASCLS. Le Conseil valide à l'unanimité ce devis.</p>
5	<p>Fixation prix de vente d'une parcelle de terrain communal à Jean David Selselet à Beurière.</p> <p>JD Selselet a fait la demande de rachat d'un portion du terrain communal situé le long de sa propriété à Beurière. Cette parcelle est constitué par le tronçon de l'ancienne route maintenant hors d'usage. La surface est de 1375 m2 et le prix est fixé à 250 €. Le Conseil valide cette vente sous réserve d'incorporer à l'acte les servitudes relatives au passage de la conduite d'eau communale et de l'eau d'irrigation des terrains de Beurière, Relange et la Croix Blanche provenant du droit d'eau existant sur le ruisseau de Bareille.</p>
6	<p>Analyse du rapport sur l'étude des ponts</p> <p>Les 9 ponts de la commune situés sur la voirie communale ont fait l'objet d'un diagnostic par un organisme spécialisé. Les ouvrages sont globalement en bon état. Toutefois 3 d'entre eux nécessitent des travaux légers de maintenance préventive qui sont à prévoir sur les années à venir.</p>
7	<p>Validation du prix de location des garages Vinci pour le matériel communal</p> <p>Suite à la libération anticipée du garage communal de la rue de la Bise afin de permettre l'installation d'une boulangerie, nous avons trouvé un accord avec la société Vinci qui mettra à notre disposition 3 garages. Cette solution nous permettra d'attendre la construction du hangar communal prévu sur l'ex terrain Misson. Le Conseil valide à l'unanimité la convention de 5 ans dénonçable à tout moment passée avec Vinci pour une location d'un montant de 150 €/mois pour les 3 garages.</p>
8	<p>Réactualisation du Plan de Boisement de la Commune</p> <p>Le Plan de boisement de notre commune qui date de 1970 est obsolète. Il fait encore référence à l'ancien cadastre et impose une recherche fastidieuse pour déterminer les statuts de boisement des parcelles. Le Conseil Départemental aide gratuitement les communes dans la réactualisation et la rédaction de leur nouveau plan de boisement, mais les délais d'attente sont longs (de l'ordre de 2 ans). Michel Chaux propose d'inscrire notre commune dans la liste des demandeurs auprès du Conseil Départemental. Le Conseil valide cette demande à l'unanimité.</p>
8	<p>Questions Diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> * Un acquéreur potentiel pour une parcelle du lotissement communal situé Allée des Genets, demande une réduction du prix de vente. Le Conseil maintient le prix à 12€/m2 sur la partie constructible et propose 1€/m2 pour la partie classée non constructible (au lieu de 1,50 /m2). * La demande subvention pour passage en éclairage LED de toute la commune a été déposée. La réponse sera communiquée en juin 2023. Cette demande entraine le décalage de délai du chantier de passage en LED du Bourg. * Opération Loire Propre le 4 mars 2023. Participation financière du Crédit Agricole. Un casse croûte est prévu pour les participants à cette opération. * M. Le Maire informe le Conseil de l'acceptation du permis de construire pour le nouvel hangar communal sur l'ex terrain Misson. L'estimatif des travaux est de 62 000 € HT (terrassment, maçonnerie, charpente). * Proposition par Guy Farget d'acquisition de mobilier pour le domaine de La Plagnette (table ping pong béton, barbecue...). Le Conseil décide d'attendre le bouclage du budget avant de se prononcer sur l'acquisition de ces équipements. Le Conseil valide l'acquisition d'un panneau d'informations relatives à la commune à placer sur l'aire de service camping car de La Plagnette. Un chiffrage du coût de panneaux pour balisage de 2 parcours trail permanents est demandé à Guy Farget. * Le Conseil valide la nouvelle liste d'adressage de la commune (création de nouvelles adresses et nommage de 2 voies : Allée des Genêts, Allée des Sources.) * Le Conseil retient la date du 18 mars pour l'organisation du rallée d'intronisation des nouveaux conseillers. * M. Le Maire informe le Conseil de la proposition de prix par les Domaines pour vente du local (ancien bar Chez Marcel) à la commune. Cette opération sera soumise à approbation lors du prochain Conseil.
<p>Prochaine Réunion Adjoints: Lundi 13 février 2023 à 09h30- Mairie Prochaine Réunion Conseil Municipal: Vendredi 24 février 2023 à 20h00- Salle du Conseil</p>	